15 décembre 2009

Enseigner, un métier qui s'apprend

Enseigner est un métier qui s'apprend... sauf pour le ministre de l'éducation. Qui peut imaginer que des étudiants réussisssent le concours de recrutement en juin 2010 et soient responsables d'une classe à l'année en septembre 2010 sans avoir effectué de stages dans une classe ?

C'est pourtant ce que le ministère a prévu en refusant de maintenir l'année de PE2 à l 'IUFM !

L'actuel projet de réforme fait le choix d'une formation axée sur les savoirs disciplinaires et attribue une portion congrue à toute formation pédagogique ou professionnelle. Ce projet met fin à l'existence autonome des IUFM en les intégrant complètement à l'Université au risque de perdre leur potentiel de formation et de recherches en éducation.

La polyvalence, qui fait la spécificité du métier d'enseignant du primaire, est niée.

L'année dernière, après plusieurs semaines de mobilisations dans les universités et les IUFM, les ministres ont été contraints de reporter partiellement la mise en œuvre de la réforme en 2011 mais ont enclenché de fait le processus dès cette rentrée. Le gouvernement fait le choix d'une réforme controversée et guidée par la volonté de supprimer des postes.

Travailler à la réussite de tous les élèves nécessite une élévation du niveau de formation et de qualification des enseignants au niveau du master elle doit s'appuyer sur une véritable formation professionnelle et la création d'une offre de masters correspondant au métier de professeur des écoles. Le contraire de l'actuel projet. D'où l'urgence à gagner ensemble un retrait des décrets et l'ouverture de véritables discussions.

Manifestation à Jussieu à 17 h pour se rendre à La Sorbonne
Rassemblement place de La Sorbonne de 18 h à 19 h

15 décembre

journée d'action nationale

à l'appel de :

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire
www.snuipp.fr

UNEF
FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU
UNSA Education, UNSA, SEUNSA, Sup Recherche UNSA,
A et I UNSA, SNPTES UNSA, SI.EN UNSA
SGEN CFDT, FERC Sup CGT, CGT Educ'Action
FCPE UNL FIDL

~~La réforme du ministre~~

Un projet inadmissible !

L'année de fonctionnaire stagiaire

Schéma actuel	Projet de réforme
	T1
T1	Fonctionnaire stagiaire 2/3 classe 1/3 formation
	Concours : admission
Fonctionnaire stagiaire (PE2) 60% formation IUFM 40% stage en responsabilité	Master 2 stage en responsabilité : 108h admissibilité
Concours : Admissibilité / Admission	
PE1 Stages en observation et pratique accompagnée	Master 1
Licence	Licence

Les lauréats du concours seront à la rentrée suivante en responsabilité d'une classe et bénéficieront d'1/3 de temps de formation professionnelle, contrairement à la situation actuelle où ils sont PE2 à l'IUFM.
Actuellement, rien n'est précisé sur la mise en œuvre de cette formation, ni sur les personnels qui devront l'assurer (IEN, conseillers pédagogiques, PEMF, avec ou sans IUFM.). Elle se déclinerait en compléments de formation disciplinaire et en adaptation à l'emploi avec des modules de maîtrise de la classe, de retour sur les pratiques, de connaissances des autres niveaux d'enseignement... Cette formation s'inscrirait dans une logique de portefeuille de compétences. Il n'y a plus de référence à un jury de validation.

Pour :

- l'abandon de la réforme, le retrait des décrets et l'ouverture de négociations pour obtenir une véritable formation professionnelle de niveau master,
- la mise en place de masters et des épreuves de concours en M1, articulant les dimensions disciplinaire, pédagogique et professionnelle,
- le développement des IUFM et le maintien de l'année de fonctionnaire stagiaire en alternance avec 60% de formation à l'IUFM, et 40% en stage,
- la mise en place de dispositifs permettant à tous les étudiants d'accéder au métier d'enseignant et l'augmentation de postes au concours.

Le SNU.ipp a déposé un préavis national de grève pour le 15 décembre.

En Seine Saint-Denis, les collègues des écoles sont consultés pour cette action.

Le SNU.ipp 93 s'inscrit dans la perspective de la tenue d'une assemblée générale à l'IUFM le jour de cette action.